Touring Club Suisse
Service juridique
Ch. de Blandonnet 4
Case postale 820
1214 Vernier GE
www.tcs.ch

Lionel Eicher
Tél +41 58 827 27 74
Fax +41 58 827 51 37
Lionel.Eicher@tcs.ch

DOK 000 005 323

Touring Club Suisse, Case postale 820, 1214 Vernier GE

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle
Division Droit et Affaires internationales
Stauffacherstrasse 65/59g
CH-3003 Berne

Vernier, le 3 octobre 2014

Procédure de consultation - ordonnances d'exécution relatives à la nouvelle législation « Swissness »

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions d'avoir donné la possibilité au Touring Club Suisse (TCS) de se prononcer dans la cadre de cette consultation.

Notre association sera directement impactée par la nouvelle Loi sur la protection des armoiries (LPAP), y compris les articles 47 à 50 LPM par renvoi de l'art. 35 al. 6 LPAP. Le TCS sera amené à déposer une demande au DFPJ (art. 35 al. 2 LPAP) afin de pouvoir continuer à utiliser son logo historique, lequel contient depuis sa création en 1896 l'emblème suisse dans un écusson. Les ordonnances concernées (OPAP, OPM) n'apportant aucune précision à ce sujet, elles n'amènent aucun commentaire de notre part.

S'agissant des autres ordonnances en consultation (OIPSD, Ordonnance sur les AOP et les IGP), elles ne concernent pas le TCS, de sorte que nous renonçons à prendre position à leur sujet.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées

Touring Club Suisse

Rudolf Zumbühl
Directeur
Corporate Communication

Daniel Steiner
Vice-directeur
Responsable Service juridique